

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ✓



NOTE DE SERVICE N° 220 /MPMB/DGD /DU 28 AOU 2015

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Information Générale**

**Réf. : n°1408/CM/EK/15**

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, la société « Compagnie Ivoirienne d'Avitaillement Maritime » (CIAM), société anonyme au capital de deux cent millions (200 000 000 FCFA) ayant son siège à ABIDJAN-VRIDI, informe la Direction Générale des Douanes de ce qui suit:

- Mademoiselle **KOUADIO Akissi Marcelline** née le 30-12-1974 à Essan-Kouakoukro, de nationalité ivoirienne, carte nationale d'identité n° C0026 5214 93 ne fait plus partie des effectifs de la société CIAM ;
- Elle n'est plus habilitée à représenter ladite société auprès de l'Administration des douanes.

J'invite en conséquence, tous les services à tenir compte de cette nouvelle donne.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Colonel Major ISSA COULIBALY